



Plus value et nouvelle construction

Par **gautret**, le **28/04/2008** à **19:15**

Bonjour,

Nous avons acquis en 1999 une maison entourée d'un grand terrain que nous louons. Notre locataire nous a fait part de son intention de partir car il a été muté à plusieurs centaines de km de là. Nous voulons construire une autre maison dans ce grand terrain pour l'habiter nous-mêmes et habiter dans la maison laissée libre par notre locataire le temps de la vente de notre actuelle maison et la construction de la future. Cela prendra au moins un an.

Quand nous revendrons l'ancien locatif, serons-nous imposés sur la plus value ? et comment la calculer ? car en 99 la valeur du bien reposait surtout sur la maison alors que maintenant c'est surtout le prix du m² qui fait sa valeur car la maison date des années 65-70.

Merci beaucoup.